



**Direction Régionale de l'Alimentation de  
l'Agriculture et de la Forêt POITOU-  
CHARENTES**

**Service Régional de l'Alimentation**

**CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA  
CHARENTE MARITIME  
2 AVENUE DE FETILLY  
17074 LA ROCHELLE CEDEX 9**

POITIERS, le 19 septembre 2014

## **AGREMENT**

**POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL  
INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références :**

- *Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu la délégation de signature du préfet de la région POITOU-CHARENTES au DRAAF de POITOU-CHARENTES en date du 20/05/2014 ;*

**L'organisme CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE MARITIME**  
domicilié à  
*2 AVENUE DE FETILLY  
17074 LA ROCHELLE CEDEX 9*

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : PC01572**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels : NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels : NON
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : NON
- de conseil indépendant, indépendante de toute activité de vente ou d'application : OUI

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - LA ROCHELLE	17074	LA ROCHELLE CEDEX 9
-------------------------------------	-------	---------------------

**Pour le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt  
POITOU-CHARENTES,  
et par délégation  
Le Chef du Service régional de l'alimentation,**

**Michel GUILLOU**